Bloc optionnel de compétence sport de nature

Sécurité et Encadrement dans les sports de nature

* Assurer la sécurité et pouvoir porter secours en cas d’incident dans les sports de nature considérés
* Choisir, adapter et aménager le milieu de pratique en fonction des publics, dans le respect de l’environnement naturel et des règles de sécurité
* Enseigner les sports de nature auprès de tout public à un niveau initiation et perfectionnement
* Encadrer et accompagner des groupes dans la découverte des sports de nature
* Mobiliser une expérience approfondie des sports de nature pour adapter ses interventions au public et pouvoir intervenir en cas d’incident ou d’accident.
* Choisir, adapter, entretenir le matériel spécifique à l’activité.
* Respecter les règlementations spécifiques
* Eduquer au respect de l’environnement